



## Pour qui écrivons-nous ?

Claire Lemerrier

► **To cite this version:**

Claire Lemerrier. Pour qui écrivons-nous ?. *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, Société D'histoire Moderne et Contemporaine, 2015, 5 (62-4bis), pp.43 - 61. <hal-01309291>

**HAL Id: hal-01309291**

**<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01309291>**

Submitted on 29 Apr 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Pour qui écrivons-nous ?

En 2012-2013, l'Union européenne a pris position en faveur du libre accès aux publications scientifique financées par ses programmes de recherche. Il s'agissait en particulier, pour les sciences humaines et sociales, d'« inviter » les chercheurs ainsi financés à mettre à disposition une « version électronique de leurs publications (version finale ou manuscrit évalué par les pairs) dans une archive sous un format lisible en machine » après « une période d'embargo maximale de six mois, sauf dans le domaine des sciences sociales et humaines où la période maximale sera de douze mois (parce que les publications ont une « demi-vie » plus longue). »<sup>1</sup> Une note de bas de page soulignait que ce dispositif devrait ensuite être évalué et réexaminé « en cas de problème particulier, notamment dans le domaine des sciences sociales et humaines. » En réaction, le portail Cairn.info avait publié une lettre ouverte signée par les responsables de 127 revues, adressée notamment aux ministères de la Culture et de la Recherche et titrée « *Open Access* : le travail scientifique en sciences humaines et sociales et le débat public fragilisés par les mesures préconisées par la Commission européenne »<sup>2</sup>. En réponse, soixante signataires, dont j'étais et qui se désignaient comme « membres de la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche, présidents d'universités, directeurs de maisons des sciences de l'homme, éditeurs, revues, représentants de bibliothèques universitaires, enseignants-chercheurs », avaient publié dans *Le Monde* une tribune intitulée « Qui a peur de l'*open access* ? »<sup>3</sup>

Au moment où j'écris, à l'automne 2015, un « projet de loi pour une République numérique » envisage de faire entrer dans la loi française, pour les publications (articles et contributions à des actes de colloques) financées pour moitié au moins par des fonds publics, des dispositions similaires à celles qu'avait préconisé l'Union européenne, avec des délais deux fois plus longs (deux ans pour les sciences humaines et sociales) et une simple possibilité, plutôt qu'une « invitation » ou une obligation de déposer. Entre 2012 et 2015, de nombreux pays ont adopté des lois du même type<sup>4</sup>. En France, ce sont peu ou prou les mêmes groupes qui se sont mobilisés sur la question qu'en 2013, avec un écho peut-être plus large. Le débat a été à nouveau rendu public par une tribune dans le *Monde*, principalement signée par des chercheurs, affirmant l'impératif d'accès ouvert<sup>5</sup>. Ce texte se félicitait d'un projet de loi qu'on annonçait comme allant dans son sens ; mais la version qui a été finalement rendue publique en septembre répondait plutôt pour partie aux inquiétudes des éditeurs, en proposant des dispositions plus restrictives que celles de l'Union européenne. En réaction, à l'ouverture de la consultation publique sur la loi, de nombreuses institutions de la recherche ont déposé ou appelé à soutenir des amendements dans le sens de l'accès ouvert – avec une unanimité ou des convergences parfois étonnantes<sup>6</sup>. Parallèlement, « un collectif de dirigeants de maisons

---

1 Commission européenne, *Pour un meilleur accès aux informations scientifiques : dynamiser les avantages des investissements publics dans le domaine de la recherche*, Bruxelles, 17 juillet 2012, citation p. 11, [http://ec.europa.eu/research/science-society/document\\_library/pdf\\_06/era-communication-towards-better-access-to-scientific-information\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/research/science-society/document_library/pdf_06/era-communication-towards-better-access-to-scientific-information_fr.pdf). La notion de « demi-vie » se réfère aux études sur les citations, qui soulignent que les sciences humaines et sociales (et les mathématiques) citent en moyenne des articles plus anciens que les autres disciplines. La notion d'embargo est définie ci-après. Les liens hypertextes donnés dans cet article correspondent à une consultation le 15 octobre 2015.

2 « Open Access : le travail scientifique en sciences humaines et sociales et le débat public fragilisés par les mesures préconisées par la Commission européenne », avril 2013 (texte issu d'une réunion tenue le 11 février 2013). <http://www.openaccess-shs.info/motion/>

3 « Qui a peur de l'*open access* ? », *Le Monde*, 15 mars 2013. Le texte avait ensuite recueilli plus de 3 000 signatures (mêlant individus et institutions), quelques revues signant les deux textes.

4 Voir Thérèse Hameau, « Point sur les politiques en faveur du libre accès », 7 mai 2015, <http://openaccess.inist.fr/?Point-sur-les-politiques-en-faveur>

5 « Favorisons la libre diffusion de la culture et des savoirs », *Le Monde*, 10 septembre 2015. J'écris dans tout mon texte « chercheur.se.s », pour simplifier, pour désigner aussi les enseignant.e.s-chercheur.se.s, et quelle que soit la discipline.

6 Par exemple entre la Direction de l'information scientifique et technique du CNRS et le Syndicat national des chercheurs scientifiques (FSU), ce qui s'est notamment traduit par un vote unanime du Conseil scientifique du

d'édition » privées, mais publiant des sciences humaines et sociales, se mobilisait, aux côtés de Cairn.info, en présentant au contraire les délais d'embargo du projet de loi comme trop courts, et en parlant d'introduction d'une « brèche dans le droit d'auteur »<sup>7</sup>.

Cette histoire, qui se déroule au moment où j'écris, me place dans une position d'actrice-commentatrice sans aucun recul temporel, assez étrange pour une historienne<sup>8</sup>. De ces brefs rappels des faits et premières citations, il me semble pourtant possible de tirer trois enseignements importants, qui fourniront la structure de ma contribution. En historienne, je partirai des mots de ces textes sur l'accès ouvert, retranscrits *in extenso* dans le présent dossier ; pour me distancier de ma propre lecture, celle d'une actrice du débat, je ferai aussi un peu de sociologie naïve en écoutant mon entourage moins impliqué. Il me semble que, pour ceux et celles que la question ne passionne pas, le problème est triple. Elle peut sembler ésotérique, enveloppée de jargon et de sigles – on a à peine appris ce qu'était une barrière mobile qu'on nous parle d'embargo, par exemple. Les débats peuvent paraître très répétitifs, et surdéterminés par une simple concurrence entre portails (Cairn.info, dont les éditeurs privés sont les principaux actionnaires, et Revues.org, financé notamment par le CNRS). Enfin, la question de l'accès ouvert est posée par des institutions peu suspectes d'amour inconditionnel pour la recherche en sciences humaines et sociales (les appels thématiques de l'Union européenne, ainsi, ont toujours négligé nos disciplines, ou les ont réduites à un apport dit « sociétal », et la situation ne semble pas en voie d'amélioration<sup>9</sup>). Plus exactement, lorsque cette question est devenue visible en histoire depuis une douzaine d'années, c'était à chaque fois à la suite de ce type d'intervention institutionnelle. Je suis convaincue au contraire que le débat est accessible à tou.te.s et devrait importer à tout.e auteur.e ou lecteur.ice de revues (et de livres) de sciences humaines et sociales. En effet, la question clé est de savoir pour qui nous écrivons : si nous voulons que tous nos pairs puissent nous lire (y compris ceux et celles qui travaillent dans des universités pauvres ou qui, tout en faisant de la recherche, travaillent hors de l'Université), et si nous voulons aussi élargir ce public au-delà de nos pairs. Il me semble aussi qu'il a évolué dans un sens très encourageant depuis douze ans – et surtout, au-delà des mots, qu'il a produit des réalisations importantes. Enfin, même si nous vivons dans un contexte d'attaques envers les sciences humaines et sociales (à l'heure où j'écris, la dernière en date est une demande du gouvernement japonais de fermer purement et simplement les filières universitaires dans ce domaine), je pense qu'il est important de ne pas présenter nos disciplines uniquement comme une citadelle assiégée. Pour moi, dans ce contexte, l'accès ouvert représente une partie de la solution, et non du problème.

### *L'accès ouvert, au nom de quoi ?*

Commençons par ma troisième observation. Les textes que j'ai cités présentent des rhétoriques communes qui ont, je pense, des effets forts. Les textes officiels en faveur de l'accès ouvert, qui se sont, on l'a vu, multipliés depuis quelques années, partagent en général le langage dominant de la

---

CNRS (regroupant des représentant.e.s de toutes les disciplines). La Conférence des présidents d'universités et plusieurs institutions représentant le monde des bibliothèques, notamment, ont également déposé ou soutenu des amendements dans le même sens. Voir [www.cnrs.fr/dist/consultation-loi-numerique.html](http://www.cnrs.fr/dist/consultation-loi-numerique.html) et « Loi sur le numérique : un recul pour le libre accès aux productions scientifiques ? », *SNCS Hebdo*, 8 octobre 2015, <http://sncs.fr/Loi-sur-le-numerique-un-recul-pour>

7 « L'édition de savoir ne doit pas être soumise au seul modèle de la gratuité », *Le Monde*, 7 octobre 2015.

8 Je suis présidente du Conseil scientifique d'OpenEdition (Revue.org, Calenda, Hypothèses, OpenEdition Books), impliquée depuis plus de dix ans dans les activités de ce portail ; je suis aussi membre élue du Conseil scientifique du CNRS depuis 2014, et en son sein membre d'un groupe de travail sur l'information scientifique et technique qui a suivi l'élaboration du projet de loi depuis le début de 2015 et élaboré la recommandation sur l'accès ouvert votée par le Conseil. Je remercie mes collègues de ces deux instances pour tout ce que j'y ai appris, mais reste seule responsable de mes propos, signés à titre personnel.

9 Voir par exemple une pétition adressée en août 2015 à la Commission européenne pour défendre la place des sciences humaines et sociales dans le programme dit « Horizon 2020 » : [https://secure.avaaz.org/en/petition/SSH\\_community\\_members\\_Call\\_to\\_Action/?czcGxgb](https://secure.avaaz.org/en/petition/SSH_community_members_Call_to_Action/?czcGxgb)

décennie en matière de recherche (considérée comme un investissement, devant produire des avantages économiques dans le cadre d'un modèle qui serait fondé sur la connaissance plutôt que sur l'industrie) comme de rapport à la dépense publique en général (avec là encore l'omniprésence de la notion d'investissement, et l'idée que si l'État ou les contribuables financent la recherche, ils sont en droit d'attendre quelque chose en retour – ici, la mise à disposition publique des résultats). Nombre de chercheur.se.s, en particulier en sciences humaines et sociales, sont à bon droit critiques envers ces formulations et les idéologies auxquelles elles correspondent – réduction de la recherche à l'utilité économique ou nouvelle gestion publique<sup>10</sup>. « [T]ravailler sur des projets d'accès ouvert présente le risque de se faire tour à tour accuser d'être un vendu au néolibéralisme, puis un marxiste anti-entreprises », comme l'a affirmé Cameron Neylon – cité par Martin Eve dans le livre le plus pédagogique sur le sujet, dont je ne saurais trop recommander la lecture<sup>11</sup>.

Il est évident que l'accès ouvert peut être mis au service de bien des causes : il reste à savoir si on peut l'y réduire, et n'en faire aujourd'hui qu'une proposition institutionnelle ou technocratique, malgré ses origines du côté des chercheur.se.s et documentalistes, qu'évoque le texte de Didier Torny dans le présent dossier. Il me semble que non, et c'est pourquoi j'ai souhaité ici mettre en avant la question des publics de l'histoire, et de la recherche en général (pour qui écrivons-nous ?). On peut souhaiter être lu.e sans imaginer que cela va conduire à créer des *start-ups* ou guérir le cancer, sans y voir une manière d'accroître un indicateur de citations, mais simplement pour donner à voir ce que font les sciences humaines et sociales. Objet d'un procès permanent en inutilité, elles se défendent au nom de leur capacité à opérer une critique sociale, mais aussi à donner à tout un chacun les armes pour l'opérer soi-même ; et/ou d'une revendication du simple plaisir de comprendre, de donner à lire des œuvres du passé, voire de faire revivre ce dernier<sup>12</sup>. Dans les deux cas, accroître le lectorat potentiel, en particulier au-delà des universités (ou des universités riches), ne peut que servir ces objectifs. Il ne faut pas, bien évidemment, que ce soit au prix d'une fragilisation des revues elles-mêmes, et je vais y venir. Il ne faut pas non plus que la discussion légitime sur les coûts amène à ne pas vraiment parler de ces questions de lectorat, comme c'est trop souvent le cas.

Le texte des revues de Cairn.info en 2013, ainsi, était de part en part un texte défensif, nombre de paragraphes commençant par « nous nous inquiétons », « nous craignons », « nous redoutons ». C'est nettement moins vrai de celui des éditeurs en 2015, même s'il ne parle pas beaucoup plus du lectorat que le précédent. La tribune multiplie d'abord les scénarios noirs d'évolutions possibles en cas d'adoption en l'état de la loi numérique – il indique notamment que « [l]'exemple actuel du Québec fait frémir ». Mais l'inquiétude y reste plus implicite et la note finale est positive, parlant d'« expérimentations », d'« oser innover » ou encore d'« écosystèmes hybrides » – ces derniers semblent se rapprocher de la notion de « biodiversité » promue en 2013 par les partisan.e.s de l'accès ouvert (ces métaphores scientifico-industrialo-biologiques feront sans doute les délices des historien.ne.s de l'avenir). Je suis évidemment mal placée pour commenter le vocabulaire des textes que j'ai contribué à écrire, mais, de l'intérieur donc, je veux souligner qu'au contraire, en 2015 comme en 2013, les partisan.e.s de l'accès ouvert en sciences humaines et sociales ont délibérément adopté une rhétorique confiante – d'où, en 2013, la conclusion « Nous n'avons pas peur de l'accès ouvert ». Il s'agit pour partie d'un choix de posture : plus j'ai l'occasion de discuter de ces sujets, et d'autres aspects de la politique de la recherche, avec des collègues de disciplines autres que les

10 Pour des dénonciations qui sont aussi des analyses, voir par exemple Isabelle Bruno, *À vos marques®, prêts... cherchez ! La stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2008 ; Dominique Bessire et Pascal Fabre, « *New public management* et évaluation de la recherche publique : L'invention du « produisant » », *Finance Contrôle Stratégie*, 17-4, 2014, <http://fcs.revues.org/1554>.

11 Martin Eve, *Open Access and the Humanities. Contexts, Controversies and the Future*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014, p. 7. Martin Eve est à l'origine un spécialiste de littérature anglaise. La version électronique de son livre est librement accessible. Cameron Neylon, au départ chercheur en biophysique, est devenu un promoteur à temps plein de l'accès ouvert, comme professeur de communication de la recherche. La citation provient de Twitter (18 janvier 2014).

12 Voir par exemple Emmanuel Laurentin (éd.), *À quoi sert l'histoire aujourd'hui ?*, Paris, Bayard, 2010.

sciences humaines et sociales, plus je constate qu'user de l'unique registre de la plainte, s'identifier comme une espèce en voie de disparition, nous dessert<sup>13</sup>. Apparaître fier.e.s de ce que nous faisons (de nos disciplines, nos revues, nos portails) peut ainsi être une tactique ; j'ose espérer qu'elle correspond aussi à une conviction – celle que notre intention est bien d'écrire pour toute l'humanité, présente et à venir.

*Les sciences humaines et sociales françaises : une exception heureuse – et méconnue*

Je l'ai dit, on peut avoir l'impression d'un éternel recommencement des mêmes débats depuis qu'en 2004-2005, le CNRS avait, de manière particulièrement malhabile, successivement mené une étude bibliométrique des revues de sciences humaines et sociales, prévu de réduire son soutien à la majorité d'être elles en les poussant à devenir exclusivement électroniques, puis annoncé une obligation de dépôt des publications des chercheur.se.s dans l'archive ouverte HAL<sup>14</sup>. La réduction du soutien aux revues avait finalement été mesurée et le dépôt était resté optionnel, mais le mal était fait. L'accès ouvert avait été une première fois assimilé à une contrainte bureaucratique et à une attaque envers les revues, qui, à l'époque, n'étaient en majorité pas du tout présentes en ligne. En réalité, le débat a évolué depuis. Certes, on retrouve souvent les mêmes personnes et institutions du côté des partisan.e.s et des sceptiques en matière d'accès ouvert. Cependant, les points en discussion ont changé à mesure que les réalisations et les études empiriques s'accumulaient. Et, entre-temps, les revues de sciences humaines et sociales françaises sont bien loin d'avoir disparu, alors même qu'une énorme quantité d'articles (et depuis peu de chapitres de livres, sur OpenEdition Books) ont été rendus disponibles en accès ouvert. Cet accès ne s'est pas fait de manière éparpillée, ou en version préalable à la mise en forme, dans des archives ouvertes, mais sur des portails respectant l'intégrité des revues (*cf. infra*). C'est une situation unique au monde, dont nous avons trop peu conscience, et qui peut inspirer une certaine confiance. De nombreuses revues de sciences humaines et sociales d'autres pays ne s'y trompent pas, d'ailleurs, qui demandent depuis quelques années à adhérer à Revues.org (depuis le Brésil, le Canada, l'Italie par exemple) pour y gagner le lectorat, notamment européen, qui les légitimera auprès de leurs financeurs, assurant ainsi leur pérennité ; mais aussi et surtout qui justifiera à leurs propres yeux leur travail d'édition.

Ailleurs, en effet, soit la plupart des revues ne sont pas encore en ligne (Italie, Allemagne) ; soit les portails ne sont accessibles que dans les universités, sans « barrière mobile », c'est-à-dire que même les articles anciens ne deviennent jamais accessibles aux non souscripteurs (c'est le cas notamment de Jstor et Muse, ainsi que des portails propres aux éditeurs commerciaux étrangers) ; soit l'accès ouvert se développe, mais sur la base du modèle « auteur-payeur », né hors des sciences humaines et sociales. Il s'agit de demander à l'institution employant l'auteur.e de payer plusieurs milliers d'euros pour que son article puisse dès sa parution, et de manière pérenne, être placé en accès ouvert sur le portail de l'éditeur – une somme inaccessible à des laboratoires de recherche français en science humaines et sociales, sauf à utiliser pour cela des financements sur projet par définition sélectifs, alors que tout.e chercheur.se est censé.e publier<sup>15</sup>. La situation française est donc

---

13 De la même façon, au sein des sciences humaines et sociales, on peut démontrer que la domination croissante des économistes se fonde pour partie sur leur expression d'une constante confiance dans l'excellence de leur discipline : Marion Fourcade, Étienne Ollion et Yann Algan, « The Superiority of Economists », *MaxPo Discussion Paper*, n° 14-3, 2014, [http://www.maxpo.eu/pub/maxpo\\_dp/maxpodp14-3.pdf](http://www.maxpo.eu/pub/maxpo_dp/maxpodp14-3.pdf)

14 L'enquête « Les revues en sciences humaines et sociales » a été publiée dans la *Lettre du Département SHS*, n° 69, mai 2004. Ce numéro ne semble plus être en ligne. Sur l'obligation de dépôt, voir une lettre du 28 juin 2005 du directeur du Département SHS aux directeur.trice.s d'unités.

15 L'article de Didier Torny dans le présent dossier donne plus de détails sur cette évolution. Il faut noter que le modèle « auteur-payeur », même si ce n'est pas sous ce nom, s'est depuis longtemps répandu en France pour les ouvrages, notamment collectifs ou issus de thèses, que ce soit chez les éditeurs privés ou les presses universitaires, dans la plus grande opacité – sans pour autant qu'en contrepartie ces ouvrages soient offerts en accès ouvert ou même, souvent, bien distribués, que ce soit sur papier ou en ligne. Du moins est-ce là un sentiment largement partagé, qui demanderait évidemment à être appuyé par une enquête empirique.

particulièrement favorable à la diffusion de la recherche, y compris et surtout hors des universités. Même si Revues.org affirme plus ostensiblement le principe de l'accès ouvert (la grande majorité de ses articles sont librement accessibles, ainsi que la majorité des livres de la plateforme OpenEdition Books, produite par le même laboratoire ; un tiers des revues ont toutefois encore une barrière mobile, en général d'un an ou deux seulement), Cairn.info le pratique, de fait, au bout de quelques années (le plus souvent quatre ans – les livres et chapitres de livres, en revanche, restent toujours accessibles aux seul.e.s abonné.e.s). Comme le portail a été créé en 2005, il offre aujourd'hui de très nombreux articles en accès ouvert. Cette situation n'a qu'un équivalent, dans le monde hispanophone<sup>16</sup> : elle ouvre un public non universitaire particulièrement large aux revues francophones de sciences humaines et sociales.

Les seules questions qui demeurent aujourd'hui en débat sont donc celles de la durée de la barrière mobile (jusqu'où peut-on la réduire sans mettre en danger les revues) et, bien plus fondamentalement, de la pérennité d'un modèle qui repose en quasi-totalité sur des fonds publics. Toutes ces réalisations se fondent en effet sur le travail de quelques centaines de personnes seulement (bien moins d'une centaine en tout dans les portails, d'autres dans les revues, de plus en plus rarement à temps plein et sur des contrats longs), rémunérées sur la base de financements publics toujours incertains (postes de fonctionnaires, abonnements des bibliothèques, à la marge subventions des laboratoires ou de collectivités locales). Il s'agit là d'une situation certes inconfortable mais qui, dans le monde de la recherche en sciences humaines et sociales, n'a rien d'exceptionnel – aujourd'hui comme hier. Tout cela, en tout cas, dépend bien moins des choix sur l'accès ouvert que d'évolutions plus générales du financement de la recherche et des universités. Au moins l'idée semble-t-elle maintenant faire consensus que la mise en ligne, d'abord, et l'accès ouvert majoritaire, ensuite, ne nuisent pas aux revues et même les servent<sup>17</sup>. C'était loin d'être le cas en 2004.

### *Des questions ouvertes dont nous devrions tou.te.s nous préoccuper*

Deux questions restent dès lors à trancher. Tout d'abord, le fait que les pouvoirs publics souhaitent, pour des raisons liées à la situation dans les sciences autres qu'humaines et sociales, favoriser la mise en ligne directe des articles par leurs auteur.e.s peut-elle mettre en danger les revues ? Ensuite, existe-t-il un modèle économique pérenne qui ne fasse reposer les coûts ni sur les lecteur.trice.s (le modèle classique d'abonnements, qu'il s'agisse de revues papier ou de bouquets de revues sur les portails, qui limite l'accès ouvert) ni sur les auteur.e.s (le modèle « auteur-payeur », qui permet l'accès ouvert mais ferme la porte des revues à certain.e.s sur des critères non scientifiques), ces deux options créant de graves inégalités ? Dans les deux cas, il s'agit de parier sur l'avenir. Je me contenterai donc ici de poser le plus objectivement possible les termes du débat, tout en mentionnant les paris, plutôt optimistes, que je prends pour ma part à l'heure actuelle.

Il existe encore un coût d'entrée dans ces débats pour la plupart de nos collègues historien.ne.s, qui ne parlent pas tous les jours d'« archives ouvertes » ou d'« embargo » et continuent à peu s'en préoccuper – ou bien qui s'inquiètent de ce que ces mystérieuses « archives ouvertes » fassent disparaître les revues. Le présent dossier contribuera, espérons-le, à abaisser ce coût et à étendre le débat sur ces risques éventuels au-delà des seul.e.s responsables de revues, bibliothécaires et autres personnes particulièrement mobilisées depuis une dizaine d'années sur ces questions. Il est

---

16 Le portail mexicain Redalyc (*Red de Revistas Científicas de América Latina y el Caribe, España y Portugal*) propose en effet l'accès à plus de 1 000 revues basées en Amérique latine. On pourrait y ajouter Scielo, hispano- et lusophone mais plus tourné vers les disciplines hors sciences humaines et sociales, et Erudit, portail canadien francophone, qui toutefois ne regroupe que 100 revues scientifiques et où l'accès ouvert n'est pas dominant.

17 Robin Osborne, professeur d'histoire ancienne à Cambridge, affirmait en 2013 que l'accès ouvert à la recherche universitaire était inimaginable parce que, celle-ci nécessitant un savoir particulier pour pouvoir être appréciée, elle devait avoir un coût. Toutefois, cette position délibérément provocatrice a été reçue comme telle – et comme extrêmement minoritaire. Voir Martin Eve, *op. cit.*, p. 30.

important de prendre le temps de lire, en particulier, les documents que nous publions à l'appui de nos dires pour mieux réfléchir sur nos pratiques comme auteur.e.s, lecteur.rice.s ou responsables de revues.

C'est bien sûr un temps que nous avons tous et toutes de moins en moins, et il y a là une des raisons les plus simples de l'échec relatif, jusqu'ici, des « archives ouvertes » en sciences humaines et sociales. Quand publier est déjà l'aboutissement d'un temps de recherche durement gagné sur nos autres tâches quotidiennes, il peut paraître accessoire de se préoccuper du caractère accessible ou non d'une telle publication – et on peut légitimement penser que c'est le travail de la revue, ou de l'éditeur du livre, et non pas de l'auteur.e, de la mettre à portée des lecteur.trice.s. Lorsque ce n'est pas le cas (combien d'actes de colloques des dernières décennies n'ont pas connu de réelle diffusion, même en bibliothèque, ni d'indexation du contenu permettant au moins de repérer un chapitre intéressant...), on n'a pas forcément envie de passer du temps à se demander si l'on a le droit ou non de la mettre en ligne, et dans quelle version, puis de réfléchir à l'endroit pertinent pour cette mise en ligne et d'y procéder<sup>18</sup>. L'évolution des critères d'évaluation de la recherche en sciences humaines et sociales n'a en outre rien fait pour inciter les auteur.e.s à se préoccuper de la diffusion de leurs écrits, puisque l'important est maintenant, en termes de carrière, d'avoir un article accepté (et de préférence dans une revue bien cotée – à défaut, d'avoir au moins de nombreuses publications) : le fait qu'il soit lu par un public non universitaire, et même par les collègues, apparaît presque accessoire<sup>19</sup>.

Pourtant, nous avons tous appris par l'expérience que l'accessibilité en ligne de nos écrits est utile, voire nécessaire – cette expérience est, je l'ai dit, un trait qui distingue les débats de 2015 de ceux d'il y a dix ans. Même si bien des collègues s'inquiètent encore de ce que la mise en ligne puisse faciliter le plagiat par copier-coller, d'autres soulignent qu'elle rend aussi plus facile la détection du plagiat, qui existait déjà sur papier (des logiciels spécialisés ont été créés, les moteurs de recherche sont plus puissants) et surtout qu'elle permet de prendre date, d'attester une antériorité une fois la copie découverte<sup>20</sup>. Plus important : même si nous le regrettons tous, nous constatons bien que la plupart des étudiant.e.s ont du mal à concevoir qu'il existe des éléments de bibliographie au-delà de ce qui est accessible en ligne, et que bien des collègues à l'étranger n'ont pas accès à des bibliothèques sur papier très riches en matière de publications françaises.

Proposer un accès en ligne à nos publications fait donc une différence ; mais il y a bien des manières de le faire. Elles impliquent des coûts différents – c'est la question qui était au cœur du

---

18 Selon une récente enquête du CNRS auprès des directeur.trice.s de laboratoires, 80 % des laboratoires en sciences humaines et sociales utilisent HAL et y déposent des notices bibliographiques, 60 % y déposent des articles complets (et seulement 25 % utilisent une autre archive ouverte, en plus ou à la place). Mais surtout, 85 % sont demandeurs de plus d'accompagnement au dépôt. Les discussions sur les listes spécialisées montrent que lorsque dépôts il y a, au-delà de quelques chercheur.se.s très motivé.e.s, ils sont en général effectués par un personnel spécialisé (ingénieur.e.s spécialistes de documentation ou de communication scientifique). Par ailleurs, 60 % des directeur.trice.s sont défavorables à toute obligation de dépôt. CNRS, Direction de l'information scientifique et technique, *Mieux partager l'information scientifique*, mars 2015 p. 29-33. <http://www.cnrs.fr/dist/z-outils/documents/Enqu%C3%AAte%20DU%20-%20DIST%20mars%202015.pdf>

19 Il ne s'agit pas ici de défendre les évaluations fondées sur les citations, que j'ai largement critiquées ailleurs ; même dans les disciplines qui les avaient le plus pratiquées, l'usage semble en reflux ou du moins plus critique (à ce sujet, voir par exemple Académie des sciences, *Du bon usage de la bibliométrie pour l'évaluation individuelle des chercheurs*, janvier 2011, <http://www.academie-sciences.fr/fr/Rapports-ouvrages-avis-et-recommandations-de-l-Academie/du-bon-usage-de-la-bibliometrie-pour-l-evaluation-individuelle-des-chercheurs.html> et George A. Lozano, Vincent Larivière et Yves Gingras, « The weakening relationship between the Impact Factor and papers' citations in the digital age », *Journal of the American Society for Information Science and Technology*, 63-11, 2012, p. 2140-2145). Mais on peut constater, sans approuver un système plus que l'autre, que l'idée d'augmenter le nombre de citations a pu être une incitation à placer ses articles en accès ouvert dans les disciplines où l'évaluation est ainsi fondée, tandis que l'évaluation tout aussi mécanique des sciences humaines et sociales sur la base de simples listes de publications a pu au contraire produire un désintérêt relatif pour le destin de ces publications en termes de lectorat.

20 Émilien Ruiz, « Pourquoi déposer sa thèse dans TEL ? », *La lettre de l'EHESS*, n° 69, 3 février 2014, <http://lettre.ehess.fr/7094>

débat organisé par la Société d'histoire moderne et contemporaine en juin 2015. Mais elles conditionnent également, et c'est tout aussi important, des manières différentes de trouver sur Internet les écrits issus de la recherche et de les lire. Il existe ainsi cinq grandes manières pour un écrit scientifique, aujourd'hui, d'être rendu disponible en ligne, que l'on peut regrouper en deux grandes familles selon que c'est l'auteur.e qui met en ligne l'article (ou le chapitre), comme unité isolée (on parle alors de communication scientifique directe, et notamment d'archives ouvertes), ou bien que c'est la revue qui est mise en ligne par son équipe (souvent avec le soutien d'un portail), avec tous ses numéros, dans leur intégrité et leur continuité (on parle alors d'édition électronique).

### *La communication scientifique directe*

Première possibilité : l'auteur.e peut placer son article sur un site web personnel ou institutionnel. Il est possible que les moteurs de recherche, notamment Google Scholar, le détectent, mais cela dépendra de la visibilité plus générale de ce site. Si, comme lecteur.trice, on connaît déjà la référence de l'article et en particulier le nom de son auteur.e, il est probable qu'on le trouvera ainsi ; en revanche, si l'on cherche simplement des références sur un sujet, avec un ensemble de mots-clés, il est probable que non. *Grosso modo*, l'article sera donc surtout accessible aux collègues bien informé.e.s, déjà spécialistes du sujet. En outre, la pérennité des pages web étant rien moins qu'assurée, l'auteur.e devra régulièrement vérifier que son article est toujours en ligne.

C'est du fait de ces deux inconvénients qu'ont été mises en place, à l'origine en physique, mathématiques et informatique, les « archives ouvertes », qui regroupent de manière plus structurée des ensembles d'articles mis en ligne directement par leurs auteur.e.s, avec pour vocation d'offrir des modes de recherche variés permettant de localiser les articles pertinents sur un sujet, et de proposer ces services de façon pérenne – de fait, arXiv, en physique, existe par exemple depuis 24 ans. Cette manière de placer les articles en accès ouvert est depuis quelques années conventionnellement qualifiée de « voie verte ». La mise en ligne en elle-même se fait pour un coût relativement réduit (maintenance du portail, temps passé par les auteur.e.s à déposer), car elle est distincte de la publication des articles proprement dite. Contrairement à ce que l'on entend souvent en sciences humaines et sociales, le recours aux archives ouvertes ne brouille en effet pas les critères de la validation scientifique par les pairs – pas plus qu'il n'enlève, du coup, du travail aux revues. Certains portails regroupent uniquement des articles déjà acceptés par des revues : les placer sur le portail sert alors simplement à les rendre plus faciles d'accès ; cela ne se substitue en rien au travail d'évaluation que les revues mènent pas ailleurs. D'autres portails se spécialisent dans les documents de travail non encore évalués (qui peuvent ainsi être commentés par des collègues avant d'être soumis à des revues), mais il n'y a aucune ambiguïté sur ce statut, et cela n'empêche en rien l'évaluation de suivre ensuite son cours – en sciences humaines et sociales, ce type de mise en ligne est particulièrement fréquent en économie<sup>21</sup>. Beaucoup de portails, enfin, présentent à la fois des documents de travail et des articles acceptés, mais en distinguant clairement ces deux statuts des documents.

Depuis quelques années, enfin, a émergé une troisième manière de mettre soi-même en ligne ses articles, déjà publiés ou non, qui a séduit bon nombre de collègues en sciences humaines et sociales, notamment ceux et celles qui ne disposent pas ou pas encore d'un poste permanent. Il s'agit de « réseaux sociaux » de chercheurs, comme Academia.edu ou ResearchGate (lancés en 2008 par des sociétés privées soutenues par des investisseurs en capital risque, et devenues très prospères), qui se présentent comme les « réseaux sociaux » généralistes de type Facebook et proposent, après quelques manipulations simples, de mettre en ligne un CV et des textes publiés ou non, ainsi que de « suivre » automatiquement les textes d'autres chercheur.se.s disposant d'une page chez le même opérateur – et de se voir classé.e en permanence selon divers indicateurs de popularité. Ces sites qui

---

21 Ainsi, le portail RePEc, qui agrège différentes archives ouvertes, inclut beaucoup de *working papers*.  
<http://repec.org/>



tendent à se rapprocher des multinationales de l'édition scientifique (Elsevier a ainsi repris Mendeley) fournissent une visibilité plus grande qu'une page personnelle, une solution pour ceux et celles qui n'ont pas de page institutionnelle, et un agrément d'utilisation plus grand, selon nombre de collègues, que les principaux portails d'archives ouvertes accessibles aux sciences humaines et sociales (comme HAL-SHS en France). En contrepartie, leur pérennité en accès ouvert est loin d'être assurée<sup>22</sup>, et rien n'y garantit la qualité des informations bibliographiques (contrairement aux archives ouvertes officielles précitées, ils n'emploient pas de documentalistes) ; en particulier, la distinction entre documents de travail et articles publiés dépend de la seule bonne foi de l'auteur.e.

Ces trois premières manières de mettre en ligne des publications peuvent donc sembler très insatisfaisantes du point de vue des lecteur.trice.s (il n'est pas toujours facile de localiser ces publications, en particulier dans le premier cas ; elles sont sorties de leur contexte, numéro de revue ou livre, et on n'est pas toujours sûr.e de disposer de la version finale) et plus encore des revues (dont le travail sur les numéros thématiques et la ligne éditoriale est minoré, voire nié par la mise en ligne d'articles isolés, comme le travail sur la mise en page et les épreuves l'est par la mise en ligne de versions préliminaires). C'est pourquoi ce sont des mesures visant à permettre plus aisément aux auteur.e.s de mettre ainsi en ligne leurs articles qui ont, en 2015 comme en 2013, mis le feu aux poudres. Pourquoi de telles mesures ont-elles alors été prises ? Pour le comprendre, il faut sortir du contexte des sciences humaines et sociales françaises. La plupart des revues des autres disciplines (dans lesquelles l'usage des langues autres que l'anglais est devenu marginal) sont détenues par quelques grands éditeurs, en nombre de plus en plus réduit, qui, dans les dernières décennies, ont multiplié leurs profits à la faveur de la mise en ligne en vendant de plus en plus cher les abonnements aux revues, ce qui les a rendus inaccessibles, par exemple, à bien des universités françaises (qui, en revanche, sont toutes en mesure de s'abonner à au moins une partie des bouquets de Cairn.info et à OpenEdition Freemium). En outre, les contrats des auteur.e.s publiant dans ces revues peuvent être décrits comme léonins, les privant par exemple souvent du droit de réutiliser ailleurs des illustrations qu'ils ou elles ont pourtant conçues et réalisées – et du droit de mettre en ligne même une version préliminaire (pourtant protégé, en France, par le droit moral de l'auteur). C'est en réaction que, pour permettre un accès aux publications en dehors des plus riches universités, la notion d'« embargo » et la volonté de le réduire sont apparues : il s'agit, même en cas de contrat contraire, de donner le droit ou l'obligation aux auteur.e.s de déposer en ligne leurs articles, quand la recherche est issue en majorité de fonds publics.

### *L'édition électronique*

Ces textes sur l'« embargo » ne disent rien en revanche des deux autres solutions, c'est-à-dire de la mise en ligne organisée par les revues, celle qui permet de présenter chaque numéro comme un tout qui fait sens, et l'ensemble des numéros comme l'expression d'une ligne éditoriale. J'évoque deux solutions, car certaines revues ont fait le choix de produire une édition électronique sur un site propre, qu'il s'agisse de revues existant auparavant et continuant d'exister sur papier (comme *Pouvoirs*) ou de nouvelles revues purement électroniques (comme *Espacetemps.net*). D'autres – la grande majorité en sciences humaines et sociales françaises – ont rejoint un portail, principalement Cairn.info et Revues.org, qui regroupent chacun environ 400 revues, dont environ 200 classées par l'AERES<sup>23</sup>. La première option donne plus de marge de manœuvre aux revues quant à la

---

22 Si l'accès est gratuit, il est en général conditionné à une inscription (ou, par exemple, à la possession d'un compte Facebook). Le modèle économique de ces sites est de vendre les informations sur le parcours des chercheur.se.s d'une page à l'autre ; il est difficile d'imaginer ce que cela va produire dans l'avenir. Voir « L'association internationale des éditeurs scientifiques lance une consultation sur les logiques de partage des articles scientifiques entre chercheurs », *DISTInfo*, 10, février 2015, <http://www.cnrs.fr/dist/z-outils/documents/Distinfo2/Distin10.pdf>

23 L'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur a produit depuis 2011 des listes de revues, destinées à l'évaluation des unités de recherche, qui ont été fortement contestées, mais sont souvent utilisées, faute d'alternative, pour décrire le paysage des revues en sciences humaines et sociales (voir Gabriel Galvez-Behar,

personnalisation, en particulier visuelle, de leur site, mais elle requiert de ce fait un personnel plus nombreux et pérenne, sans économies d'échelle. De plus, leur taille et leur professionnalisme permet aux portails une meilleure indexation par les moteurs de recherche.

Les portails d'édition électronique offrent ainsi une structuration et une visibilité des revues et de leur ligne éditoriale, de leurs numéros thématiques, etc. que les archives ouvertes ne proposent pas : il s'agit de dispositifs complémentaires, tant en termes d'usages que de services. De ce fait, il me semble très improbable que la réduction des délais d'embarco pour les archives ouvertes, si elle produisait effectivement plus de dépôts dans le domaine des sciences humaines et sociales françaises (ce qui est loin d'être certain, puisque nos collègues se sont peu saisi.e.s de ces archives alors même que le droit d'auteur français le permettait déjà), menace les revues et les portails d'édition électronique<sup>24</sup>. On peut d'ailleurs noter que Jstor ou Muse ne s'inquiètent aucunement d'effets de ces évolutions sur leurs abonnements – et qu'arXiv, en physique, n'a nullement nui aux revues du domaine en plus de 20 ans d'existence, alors qu'il rend accessible 95 % de leurs articles. Plus encore qu'en physique, les revues de sciences humaines et sociales présentent une unité par leur ligne éditoriale, au-delà même de leur spécialité, que le lectorat universitaire, voire au-delà, reconnaît, apprécie et retrouve dans les portails. Comme Patrick Fridenson l'a dit lors de notre débat de juin, les revues ne font pas que sélectionner, ou recueillir et publier, de la science : elles contribuent à la produire. Plus prosaïquement, les bibliothèques veulent offrir à leurs lecteur.trice.s un contenu bien structuré et indexé et des versions finales stabilisées : elles ont également besoin de portails et pas uniquement d'archives ouvertes, ou de sites personnels ou de réseaux sociaux de chercheurs.

C'est aussi du fait de leur professionnalisme que les portails drainent ainsi vers ceux de leurs articles qui sont librement accessibles un très important public non universitaire. Aucune enquête ne permet de donner des détails sur ce public (lorsque les portails lancent des enquêtes auprès du lectorat, ce sont plutôt les universitaires, lecteur.trice.s plus régulier.e.s, qui répondent...), mais les statistiques d'accès (publiques pour OpenEdition) montrent des nombres et des manières d'arriver aux articles qui impliquent qu'il ne peut s'agir en majorité que de non universitaires. J'ai développé ailleurs des éléments précis d'analyse à ce sujet, en ce qui concerne l'histoire et l'année 2014<sup>25</sup>. Les articles les plus consultés peuvent l'être par 5 000 à 10 000 personnes différentes sur 10 mois, et une grande majorité y parviennent par des requêtes thématiques larges sur des moteurs de recherche (plus récemment, des liens depuis des réseaux sociaux s'y ajoutent), et non pas en cherchant spécifiquement un.e auteur.e ou une revue scientifique. Ainsi, en septembre 2015, la revue *Clio* a eu plus de 28 000 « visiteurs différents » sur Revues.org (cette revue est également présente sur Cairn.info). La présence de mots comme « sexualité », « esclaves » ou « menstruation » dans les titres des deux articles les plus consultés explique évidemment que de nombreux.se.s internautes y soient arrivé.e.s – il ne s'agit pas moins d'articles sérieux, œuvres de collègues reconnu.e.s<sup>26</sup>. Plus

---

« Faut-il classer les revues en SHS ? Dix années de controverse française, 1999-2009 » in P. Servais (éd.), *L'évaluation de la recherche en sciences humaines et sociales. Regards de chercheurs*, Louvain-la-Neuve, éd. Academia-Bruylant, 2011, p. 243-265, ainsi que le carnet de recherche « Évaluation de la recherche en SHS », <http://evaluation.hypotheses.org>. Il est important de souligner non seulement que ces listes ne couvrent pas toutes les revues, mais aussi qu'il n'en existe pas du tout pour certaines disciplines, comme les lettres. Je donne ici un ordre de grandeur de ce type parce qu'il est souvent demandé, mais cela n'implique aucune affirmation de ma part quant à ce que ces listes mesurent exactement. Il faut par ailleurs noter qu'une minorité importante de revues des deux portails ne sont pas publiées en France (et/ou pas publiées en français).

24 À ce sujet, voir aussi Martin Eve, *op. cit.*, p. 10 sq.

25 Claire Lemerrier, « L'histoire et ses publics : une question d'historiographie ou de modes de diffusion ? », *Devenir historien-ne*, 4 décembre 2014, <http://devhist.hypotheses.org/2763>. Pour les statistiques d'OpenEdition, voir <http://logs.openedition.org/>

26 STELLA Alessandro, « Des esclaves pour la liberté sexuelle de leurs maîtres (Europe occidentale, XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 5, 1997, p. 191-209 et LE NAOUR Jean-Yves et VALENTI Catherine, « Du sang et des femmes. Histoire médicale de la menstruation à la Belle Époque », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 14, 2001, p. 207-229 (articles mis en ligne respectivement en 2005 et 2006). Il s'agit de « pages vues » de 500 à 700 fois en septembre 2015 : la fréquentation de *Clio* est ainsi répartie entre de très nombreux

généralement, les mots-clés qui mènent à la revue depuis les moteurs se partagent entre nom d'historien.ne.s (de Georges Duby à Dominique Godineau en passant par Nicole Loraux) et simples mots, comme « sexualité », « harem », « dot », ou encore « islam », « Renaissance », « Lois somptuaires ». Certes, beaucoup, arrivé.e.s ainsi sans l'avoir voulu sur des textes très pointus, ne les liront pas de près. Il reste qu'ils et elles auront un peu plus conscience de l'existence même d'articles scientifiques – des textes argumentés, avec des notes, des sources –, et que si même un très faible pourcentage de ces arrivant.e.s lisent effectivement, il s'agira d'un public neuf, bien plus large que celui des pairs. En outre, les palmarès d'articles les plus consultés ne vont pas dans le sens de la thèse du clic par hasard, vite oublié. Dans *Le Mouvement social*, par exemple, il s'agit d'articles qui peuvent être directement utiles à des militant.e.s ou à des professionnel.le.s du travail social. Dans toutes les revues, les articles de synthèse sont plébiscités – peut-être par ces grand.e.s oublié.e.s de l'accès aux portails universitaires que sont les professeur.e.s, voire les élèves, de l'enseignement secondaire et des classes préparatoires.

### *Quels modèles économiques ?*

Le passage en accès ouvert, pour les revues qui pratiquent la « barrière mobile », c'est-à-dire qui réservent d'abord les articles à leurs abonné.e.s et/ou à ceux et celles du portail, avant de les rendre disponibles pour tous après un délai d'un à cinq ans, est ainsi uniformément marqué par un accroissement extrêmement fort de la fréquentation. On passe ainsi de quelques dizaines de consultations par an lorsque l'article est en accès restreint à des centaines, voire des milliers lorsqu'il devient librement accessible : cela témoigne de l'élargissement du public au-delà des universitaires<sup>27</sup>. Presque aucun article n'est vendu à l'unité avant la fin de la barrière mobile : en effet, les articles ne sont, pendant cette période, lus que dans les universités, principales souscriptrices des abonnements sur papier et plus encore de ceux des portails. En outre, une étude récente, commandée par le ministère de la Recherche à la suite des débats de 2013, montre qu'une grande partie des lecteur.trice.s qui n'ont pas lu un article lors de sa parution parce qu'il n'était pas encore en accès ouvert ne le lisent pas non plus ensuite, après la fin de la « barrière mobile », si celle-ci dure plus d'un an (le pic de lecture qui se produit alors ne compense pas celui qui n'a pas eu lieu à la parution)<sup>28</sup>. Faut-il alors réduire, par exemple à un an, les barrières mobiles, voire les supprimer ? Une étude commandée par Cairn.info affirme qu'à financements par ailleurs constants, cela menacerait la survie même de nombreuses revues<sup>29</sup>. Elle demande dès lors des financements publics complémentaires, qui prendraient la forme d'un modèle « auteur-payeur » collectif (les institutions employant les auteur.e.s, pour partie les universités, pour partie le ministère de la Recherche directement, payant pour le libre accès).

De son côté, OpenEdition (dont Revues.org est un des portails), quoique promoteur de l'accès ouvert depuis l'origine, a également dû proposer un nouveau modèle économique pour inciter certaines de ses revues à abandonner leur barrière mobile, et pour contribuer à la pérennité d'autres en leur assurant un financement complémentaire. Ce modèle est différent, mais repose aussi sur un financement public. Il s'agit d'un accès ouvert dit *freemium*. Pour les revues concernées (le modèle

---

articles.

27 Ces ordres de grandeur se fondent sur les informations données par Cairn.info aux comités de rédaction du *Mouvement social* et de *Genèses*, dont j'ai fait partie. Ils sont confirmés par l'étude citée à la note suivante.

28 Malgré son centrage sur les revues listées par l'AERES, problématique pour les raisons exposées plus haut, cette étude est empiriquement et statistiquement bien argumentée. Maya Bacache-Beauvallet, Françoise Benhamou et Marc Bourreau, « Les revues de sciences humaines et sociales en France : libre accès et audience », *Rapport de l'Institut des politiques publiques*, n° 11, juillet 2015, <http://www.ipp.eu/publication/juillet-2015-revues-sciences-humaines-et-sociales-shs-en-france-libre-acces-et-audience/>

29 IDATE/Cairn.info, « L'Open Access et les revues SHS de langue française. Tendances du secteur, évolution de l'environnement réglementaire et perspectives 2018 », octobre 2015, <http://www.openaccess-shs.info/lopen-access-et-les-revues-shs-de-langue-francaise/>

s'applique aussi aux livres), le texte intégral est disponible dès le départ en accès ouvert, mais uniquement sous le format « html » qui permet la lecture à l'écran, l'impression, le copier-coller, etc. mais ne reproduit pas la mise en page sur papier. L'accès aux versions « pdf » (reproduisant la mise en page sur papier), « epub » (optimisé pour la lecture sur liseuses, tablettes, etc.) ainsi qu'à des services complémentaires intéressant surtout les bibliothèques (comme des statistiques d'usage) est réservé aux institutions qui paient un abonnement (dont le montant varie selon les effectifs étudiants et le pays, comme, semble-t-il, dans le cas de Cairn.info, mais est à chaque fois beaucoup moins élevé). Si elles reçoivent ainsi un service légèrement amélioré, ces institutions, fondamentalement, paient donc pour tout le monde la mise en accès ouvert des articles – mais c'est un choix de leur part, et non pas un paiement au prorata de la contribution de leurs auteur.e.s aux revues. Accueilli avec beaucoup de doutes lors de son invention (y compris, je dois le dire, de ma part), ce modèle a connu un succès surprenant, dépassant très largement les objectifs affichés. Il permet aujourd'hui aux revues concernées, selon leur fréquentation, de toucher chaque année quelques centaines à quelques milliers d'euros, qui contribuent à divers coûts annexes (traduction, rencontres du comité de rédaction, etc.)<sup>30</sup>.

Pour bien des revues, cette somme qui peut sembler minime est en réalité une condition de leur survie – mais, bien évidemment, elle ne règle pas la question des salaires, pas plus que ne le font les revenus proposés par Cairn.info (qui paraissent être du même ordre ou un peu supérieurs, selon les revues) ou par les abonnements papier. Notre débat de juin 2015 a ainsi permis d'évoquer le cas de *Cahiers d'histoire*, une revue qui a gagné quarante abonnements papier (sur 250) depuis qu'elle a troqué une barrière mobile de trois ans contre un accès ouvert *freemium*. Ce dernier lui a à la fois permis de gagner directement un peu moins de 2 000 euros en 2014 et, en devenant plus visible, d'accroître aussi son autre forme de diffusion payante. Plusieurs dizaines de lecteur.trice.s ont ainsi conclu, de leur lecture gratuite en ligne de certains articles, qu'il serait intéressant de s'abonner à cette revue : de payer pour avoir accès au même contenu, en quelque sorte. Pour soutenir la revue ? Pour une lecture et une conservation plus commodes dans la version papier ? Pour recevoir les numéros plutôt que de devoir aller les chercher en ligne ? L'histoire ne le dit pas, mais le cas n'est pas unique. Il est intéressant parce que la revue a une histoire et des ambitions très différentes de celles de *Tracés* et des *Annales HSS*, évoquées ailleurs dans ce dossier. Bien d'autres modèles existent encore, comme le constate chaque trimestre le conseil scientifique d'OpenEdition en examinant les nouvelles candidatures reçues. On ne peut pas raisonner uniquement en fonction des revues les plus installées, qui entretiennent des relations de confiance avec des éditeurs privés. C'est un cas important, mais loin d'être majoritaire, même en lectorat.

Il existe donc plusieurs manières d'ouvrir l'accès aux articles dès leur publication sans mettre en danger les revues<sup>31</sup>. Il est important de rappeler qu'aucune de ces manières n'est gratuite et que toutes reposent en quasi-intégralité sur des fonds publics (les abonné.e.s individuel.le.s des revues et les ventes au numéro sont très rares). La question est celle du bon circuit à choisir pour ces fonds

---

30 Deux tiers des revenus du *freemium* sont reversés aux revues, en fonction de leur fréquentation. En 2011-2013, le passage au *freemium* a permis à 43 revues d'abandonner leur barrière mobile et ainsi d'être complètement en accès ouvert. En 2014, une centaine de bibliothèques et autres institutions avaient souscrit pour 233 points d'accès, dont 58 dans des pays non francophones (pour un coût variant de 300 euros pour une petite université d'un pays à faible revenu à 8 000 euros pour une université de type Paris-Ouest-Nanterre) ; 130 revues s'étaient partagé 130 000 euros, mais les sommes seront plus importantes en 2015.

31 Martin Eve a excellemment résumé cet éventail de modèles dans son livre précité (notamment p. 58-61 et p. 73-76) et dans un dialogue indirect avec un responsable de société savante : Martin Eve, « Thoughts in response to Michael Chibnik's editorial on OA and American Anthropologist », 25 mai 2015, <https://www.martineve.com/2015/05/25/thoughts-in-response-to-michael-chibniks-editorial-on-oa-and-american-anthropologist/>. Le *freemium* français apparaît comme une variante originale de ce qu'il appelle « modèle de consortium » (*consortial*), ce dernier étant plus radical en ce que les bibliothèques qui paient n'en retirent pas d'avantage particulier (autre que de réputation). Ce modèle de consortium reste encore en phase expérimentale dans le domaine des sciences humaines et sociales, le *freemium* apparaissant pour l'heure comme une des expériences les plus réussies.

afin que la majorité profite effectivement aux revues pour qu'elles vivent et accroissent leur lectorat, et non pas aux actionnaires des éditeurs ou des portails (à l'échelle mondiale, le secteur de l'édition scientifique est un des plus profitables) ; et afin que les inégalités entre universités, et entre les universitaires et les autres, soient corrigées plutôt que d'être accentuées. De ce point de vue, le modèle *freemium*, qui demande aux plus riches de se reconnaître comme tels et de financer l'accès ouvert, apparaît plus intéressant que le modèle « auteur-payeur », qui fait payer les plus productifs scientifiquement (pas nécessairement les plus riches) et plus encore le modèle de paiement d'abonnements, qui reporte le coût sur les lecteurs les plus nombreux ou, s'ils ne peuvent pas payer, les prive d'accès. Mais la faiblesse du modèle *freemium* est évidemment de reposer sur la bonne volonté de ces « plus riches » – qui ne le sont en général que très relativement<sup>32</sup>.

Enfin et surtout, ces différents modèles ne peuvent de toute manière couvrir que les coûts de mise en forme et de diffusion : ceux qui, lorsque la publication ne se faisait que sur papier, étaient à la charge de l'éditeur, qui se rémunérait sur la vente des volumes ou des abonnements. Or ces coûts ont toujours été minoritaires dans la production des revues, et le sont plus encore dans le contexte du passage en ligne, comme le montre l'étude empirique sans doute la plus importante pour notre objet parmi celles publiées ces dernières années<sup>33</sup>. Le coût principal, c'est celui du salaire des auteur.e.s, des évaluateur.trice.s, des membres de comités de rédaction, et plus encore des secrétaires de rédaction (qu'il s'agisse de professionnel.le.s ou de chercheur.se.s qui consacrent du temps à des tâches orthotypographiques, par exemple). Dans neuf cas sur dix, l'ensemble du travail éditorial de production des revues (travail sur le texte, depuis l'appel à contribution jusqu'au bon à composer, et dans près de six cas sur dix jusqu'au bon à tirer) est assuré par des personnels payés par l'État.

J'ai beaucoup entendu, depuis dix ans, la crainte que l'accès ouvert, étant financé et préconisé par l'État, permette à celui-ci d'imposer un contrôle contraire à la liberté scientifique et politique des revues (que les éditeurs privés garantiraient au contraire). Certains n'ont pas hésité à parler d'un risque de stalinisme. Il faut certainement se préoccuper de la décentralisation des décisions, du maintien de ce que les textes d'OpenEdition aiment à appeler « bibliodiversité » – diversité des tailles, des langues, des formats, des lignes éditoriales, des modèles économiques des revues (y compris le fait que certaines choisissent de se passer complètement d'éditeur). C'est une garantie politique et scientifique. C'est aussi la garantie qu'un modèle économique qui serait bon pour les *Annales HSS*, ou pour *Tracés*, ou pour *Cahiers d'histoire*, ne soit pas appliqué sans réflexion à toutes les autres revues. Mais ce ne sera jamais en soi une garantie contre le désengagement de l'État – que les éditeurs privés, quasi-totalement dépendants de lui en matière de financement de l'édition scientifique, seraient également bien en peine de pallier.

Or, depuis plusieurs années, CNRS et universités sont de plus en plus réticents à remplacer les personnels spécialisés, et évaluent leurs personnels de recherche d'une manière qui ne donne pas

32 Le fait de faire payer volontairement à certain.e.s ce qui est par ailleurs gratuit pour tou.te.s rencontre en général au mieux le scepticisme poli des collègues. En matière de mise en ligne, le modèle vient de l'industrie du disque (obtenir gratuitement le morceau au format comprimé « mp3 », mais payer pour avoir un meilleur son, un livret d'accompagnement, etc.), ou encore des blogs de bande dessinée : certains donnent lieu à une publication lucrative sur papier, alors même que le contenu reste gratuitement accessible en ligne, où il a été pré-publié (voir ROUQUETTE Sébastien, « Les blogs BD, entre blog et bande dessinée », *Hermès*, n° 54, 2009, p. 119-124). Plus près de nous, il me semble intéressant de prendre en compte l'expérience de deux sociétés savantes que je connais bien, l'Association française d'histoire économique (AFHE) et l'Association des historiens contemporanéistes de l'enseignement supérieur et de la recherche (AHCESR). Dans les deux cas, les services non réservés aux membres, et en particulier l'accès à la liste de diffusion en lecture et en écriture, ont été récemment développés. La crainte était forte que plus personne ne souhaite payer la cotisation de membre – qui n'offre plus guère de contrepartie tangible. Pourtant, le nombre de membres a *augmenté*, même s'il ne représente qu'entre 10 et 20 % de celui des inscrit.e.s aux listes de diffusion. Les services gratuits ont permis aux associations de se faire connaître et une partie de leurs utilisateur.trice.s ont souhaité reconnaître leur travail en adhérant.

33 Odile Contat et Anne-Solweig Grémillet, « Publier : à quel prix ? Étude sur la structuration des coûts de publication pour les revues françaises en SHS », *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, n° 7, 2015, <http://rfsic.revues.org/1716>

beaucoup de légitimité aux tâches de secrétariat de rédaction. Alors même que l'évaluation repose de plus en plus sur la publication dans les revues, le travail de sélection scientifique et de mise en forme qu'elles effectuent n'est pas rendu plus visible, et accorder à une revue un.e secrétaire de rédaction apparaît toujours comme une faveur insigne. Il est donc essentiel de rappeler que l'accès ouvert, parce qu'il n'annule pas le travail des revues, mais tend plutôt à l'accroître, a un coût – parce que ce travail a une valeur. Il ne faudrait pas pour autant oublier que l'accès ouvert a lui aussi une valeur, parce que nous n'écrivons, et n'animons des revues, que pour être lu.e.s.